

Séance ordinaire du 25 septembre 2018

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi vingt-cinq septembre deux mille dix-huit à dix heures cinquante-quatre, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du comité exécutif Serge Côté et Clément Genest.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général (partiellement), Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable (partiellement), Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs (partiellement), Vanessa Gosselin, attachée politique du Bureau de la mairie (partiellement), Marc-Antoine Trudel, directeur du Bureau de la mairie (partiellement), Anne Bernier, assistante-greffière, et Marlyne Turgeon, secrétaire.

CE-2018-10-79

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 25 septembre 2018.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

Suspension de la séance

À 12 h 43, la séance est suspendue jusqu'à 13 h.

Reprise de la séance ordinaire du 25 septembre 2018

La séance ordinaire du 25 septembre 2018 est reprise à 13 h, à la salle du comité

de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du comité exécutif Serge Côté et Clément Genest.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable (partiellement), Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs (partiellement), Marc-Antoine Trudel, directeur du Bureau de la mairie, Anne Bernier, assistante-greffière, et Marlyne Turgeon, secrétaire.

CE-2018-10-80

Politique sur la consommation d'alcool, médicaments et autres drogues incluant le cannabis

[Document d'aide à la décision GCH-2018-060](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter la *Politique sur la consommation d'alcool, médicaments et autres drogues incluant le cannabis*, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision GCH-2018-060.

CE-2018-10-81

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de la Société canadienne de la sclérose en plaques section Chaudière-Appalaches et aide financière à cet organisme

[Document d'aide à la décision GRE-2018-227](#)

Il est résolu de ratifier et d'autoriser le membre du conseil de la Ville Janet Jones et tout autre membre intéressé à participer à l'activité organisée au bénéfice de la Société canadienne de la sclérose en plaques section Chaudière-Appalaches, le 19 septembre 2018 à Lévis, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

Il est également résolu d'accorder une aide financière de 1 100 \$ à cet organisme, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2018-10-82

Rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour les périodes du 1^{er} au 31 juillet et du 1^{er} au 31 août 2018

[Document d'aide à la décision GRE-2018-229](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour les périodes du 1^{er} au 31 juillet et du 1^{er} au 31 août 2018, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport au conseil de la Ville, à titre d'information.

CE-2018-10-83**Demandes d'aide financière pour le projet de remplacement du système de réfrigération d'un aréna au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et engagement de la Ville**[Document d'aide à la décision DVC-EQR-2018-018-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de présenter des demandes d'aide financière pour le projet de remplacement du système de réfrigération d'un aréna au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, par le biais du *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique*, dans le cadre du *Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling*;
- de confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles aux projets et à payer les coûts d'exploitation continue de ces derniers;
- de désigner monsieur René Tremblay, directeur de la Vie communautaire, à titre de personne autorisée à agir au nom de la Ville et à signer en son nom tous les documents relatifs aux projets mentionnés à la fiche de prise de décision DVC-EQR-2018-018-R-1.

CE-2018-10-84**Demande de modification au Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats (délivrance d'un permis de construction sur un terrain non adjacent à une rue publique, zone H2025, rue Saint-Laurent, secteur Lévis)**[Document d'aide à la décision URBA-2018-085](#)

Il est résolu de refuser la demande de modification au Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats visant à autoriser la délivrance d'un permis de construction en front d'une piste cyclable dans la zone H2025 située sur la rue Saint-Laurent (secteur Lévis), et ce, considérant que l'ajout d'entrées charretières donnant sur le Parcours des anses dans ce secteur aurait pour effet de diminuer la fluidité et la sécurité des usagères et usagers.

CE-2018-10-85**Avenants aux bails concernant la prolongation de l'utilisation d'une partie du lot 2 434 891 du cadastre du Québec pour l'exploitation de camions de cuisine autorisés à intervenir avec 9331-4003 Québec inc. et Chien sossis inc.**[Document d'aide à la décision DEV-2018-126](#)

Il est résolu de ratifier et de conclure les avenants aux bails concernant la prolongation de l'utilisation d'une partie du lot 2 434 891 du cadastre du Québec pour l'exploitation de camions de cuisine autorisés à intervenir avec 9331-4003 Québec inc. et Chien sossis inc. sur le Quai Paquet du 13 septembre au 16 septembre 2018, tels qu'ils sont annexés à la fiche de prise de décision DEV-2018-126, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2018-10-86**Attribution du contrat pour la réfection de la rue J.-K.-Laflamme (secteur Lévis) et décret de travaux**

[Document d'aide à la décision APP-2018-131](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la réfection de la rue J.-K.-Laflamme (secteur Lévis) (appel d'offres 2018-50-51), à Excavation Marcel Vézina inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 827 715,90 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2018-10-87**Attribution du contrat pour la fourniture et l'installation d'un système de chronométrage pour le complexe aquatique multifonctionnel de Lévis et de décréter ces travaux**

[Document d'aide à la décision APP-2018-132](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat et pour la fourniture et l'installation d'un système de chronométrage pour le complexe aquatique multifonctionnel de Lévis (appel d'offres 2018-50-73), à Aquam spécialiste aquatique, au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 129 301,30 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2018-10-88**Attribution du contrat pour la collecte mécanisée et le transport des déchets en bacs roulants**

[Document d'aide à la décision APP-2018-134](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour la collecte mécanisée et le transport des déchets en bacs roulants (appel d'offres 2018-50-60), à Sani-terre environnement inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 9 289 762,85 \$, avant TPS et TVQ, pour un contrat d'une durée de six ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2018-10-89**Attribution du contrat pour l'aménagement d'une passerelle sur la rivière Aulneuse (secteur Saint-Nicolas), décret de travaux et financement afférent**

[Document d'aide à la décision APP-2018-137](#)

Il est résolu :

- d'attribuer le contrat pour l'aménagement d'une passerelle sur la rivière Aulneuse (secteur Saint-Nicolas) (appel d'offres 2018-50-81), à Construction BSL inc., au prix de 319 475 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux;
- d'autoriser le financement de cette dépense au montant additionnel maximal de 70 000 \$, à même le règlement d'emprunt

RV-2017-16-60.

CE-2018-10-90

Affectation temporaire d'une adjointe administrative au Bureau de la mobilité durable

[Document d'aide à la décision GCH-2018-061](#)

Il est résolu d'affecter temporairement madame Nathalie Boutet au poste d'adjointe administrative au Bureau de la mobilité durable, poste cadre temporaire à temps complet, classe 1, échelon 2, et aux conditions de travail prévues à la lettre d'entente à intervenir entre les parties, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à procéder au comblement de tous les postes laissés vacants à la suite de ce mouvement de main-d'œuvre.

CE-2018-10-91

Modification des contrats d'entretien ménager des immeubles

[Document d'aide à la décision APP-2018-136](#)

Il est résolu de modifier les contrats d'entretien ménager des immeubles (appel d'offres 2014-50-41), attribué par la résolution CV-2014-05-60, aux montants indiqués à la fiche de prise de décision APP-2018-136, selon l'avis de modification annexé à cette fiche de prise de décision, compte tenu que ces modifications constituent un accessoire au contrat accordé et qu'elles ne changent pas la nature de celui-ci, suivant les motifs indiqués en annexe à cette fiche de prise de décision

CE-2018-10-92

Création du comité d'orientation des négociations collectives et nomination des membres

Document d'aide à la décision GRE-2018-230

Il est résolu de créer le comité d'orientation des négociations collectives (ci-après « comité »).

Mandat

Ce comité aura pour mandat de confirmer les orientations et de suivre l'évolution des négociations collectives.

Composition du comité

Le comité se compose du maire et d'un membre du conseil nommé par résolution du comité exécutif, du directeur général, du directeur général adjoint - services de proximité, la directrice de la Gestion du capital humain et de toute personne dont la contribution sera utile à la réalisation du mandat.

Présidence

Le président est désigné par le comité exécutif.

Secrétaire

La directrice de la gestion du capital humain agit à titre de secrétaire du comité. Elle prépare les ordres du jour, donne les avis de convocation des séances,

rédige les procès-verbaux des séances et s'acquitte de la correspondance.

Remplacement et vacance

Le comité exécutif peut remplacer, quand bon lui semble, tout membre du comité. Si une vacance survient au sein du comité, le comité exécutif nomme par résolution un nouveau membre.

Séances du comité

Le comité se réunit aussi souvent qu'il le désire. Les séances sont convoquées par le président du comité. L'avis de convocation de la séance incluant un ordre du jour des questions qui seront débattues doit être transmis à chaque membre au moins quarante-huit heures avant l'heure de la séance, sauf urgence. Les irrégularités dans l'avis de convocation ou dans sa transmission ou sa non réception par un membre n'affectent pas la validité des délibérations lors d'une séance.

Quorum

Le quorum des séances du comité est fixé à la majorité des membres.

Recommandation

Toute recommandation doit être consignée au procès-verbal et adoptée à la majorité des voix exprimées des membres présents sans mentionner le nom des personnes qui proposent et appuient.

Huis clos

Les délibérations du comité se tiennent à huis clos.

Conflit d'intérêt

Le membre du comité qui est présent à une séance au moment où doit être prise en considération une question dans laquelle il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier doit divulguer la nature générale de cet intérêt avant le début des délibérations sur cette question et s'abstenir de participer à celles-ci et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

Puisque la séance n'est pas publique, le membre doit en outre quitter la séance après avoir divulgué la nature générale de son intérêt, pendant toute la durée des délibérations et du vote sur la question.

Lorsque la question est prise en considération lors d'une séance à laquelle le membre n'est pas présent, il doit divulguer la nature générale de son intérêt dès la première séance à laquelle il est présent après avoir pris connaissance de ce fait. Cependant, ces obligations ne s'appliquent pas dans le cas où l'intérêt du membre consiste dans des rémunérations, des allocations, des remboursements de dépenses, des avantages sociaux ou d'autres conditions de travail attachés à ses fonctions au sein de la Ville.

Audition

Tout gestionnaire ou élu peut être entendu concernant une question relative à un dossier à l'étude, si le président du comité le juge à propos.

Procès-verbal

Le contenu du procès-verbal d'une séance doit être adopté lors d'une séance subséquente du comité.

Transmission du procès-verbal

Une copie du procès-verbal des séances du comité, dûment signée par le président et le secrétaire, est transmise dans les meilleurs délais au comité exécutif, lequel assure le suivi au conseil selon le Règlement RVCE-2016-16-16

intérieur du comité exécutif.

Règles de régie interne

Le comité a le pouvoir d'adopter des règles de régie interne qui ne sont pas prévues dans le présent texte.

Confidentialité des informations

Sous réserve de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), toutes les informations portées à la connaissance du comité sont confidentielles.

Il est également résolu de désigner le maire à titre de président et le membre du conseil de la Ville Clément Genest à titre de membre de ce comité.

CE-2018-10-93

Levée de la séance

La séance est levée à 14 h 15.

Guy Dumoulin, vice-président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
